

La Gestion des mauvaises herbes

L'ASSOCIATION
DES PRODUCTEURS
D'ARBRES DE NOËL
DU QUÉBEC
inc.



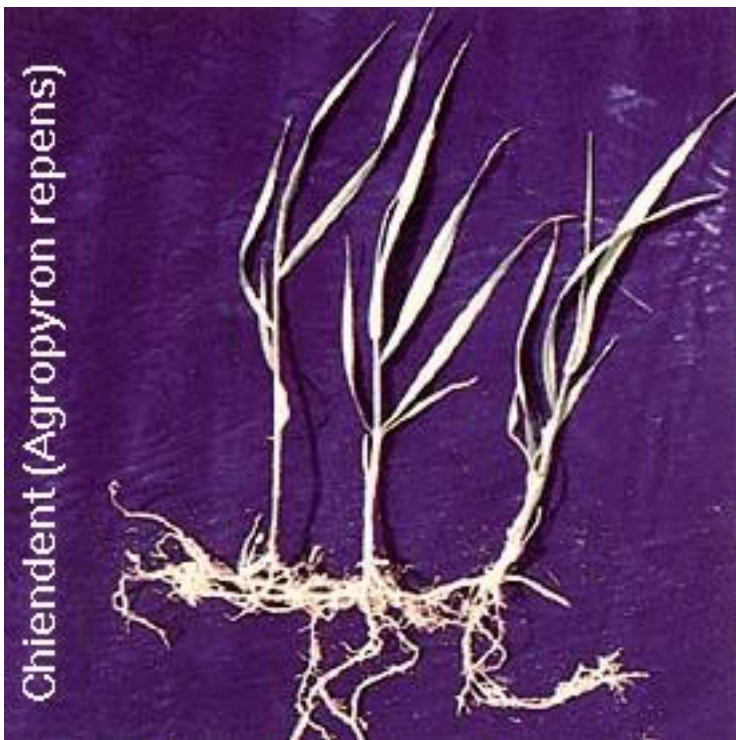
Nom latin :(Genres) Agropyron, Amaranthus, Chenopodium, Vicia, etc.

Généralités

Le contrôle des mauvaises herbes est un aspect important de la régie culturale. En effet, une bonne gestion des mauvaises herbes offre de nombreux avantages.

- amélioration de la croissance et de l'apparence des arbres;
- facilitation des autres travaux de régie culturale;
- diminution de l'incidence de certaines maladies.

L'apparition des mauvaises herbes tenaces n'est jamais spontanée; c'est le résultat des conditions du champ avant la plantation et des actions entreprises depuis cette période. L'apparition de la vesce jargeau ou de la prêle en est un exemple.



Identification des espèces

Une bonne identification est essentielle pour connaître le cycle végétatif des plantes (annuelles ou vivaces), et déterminer le moment idéal pour intervenir ainsi que le type de contrôle à effectuer. Le choix d'un herbicide, par exemple, dépend des principales mauvaises herbes présentes et de la période d'intervention appropriée (pré-émergence ou post-émergence des pousses des mauvaises herbes).

Les mauvaises herbes peuvent être classées en cinq catégories :

Graminées annuelles :

Sétaire, digitale, panic, echinochloa pied-de-coq

Graminées vivaces :

chiendent, fétuque, pâturin, mil

Crucifères :

moutarde et radis

Feuilles larges annuelles :

chénopode, amarante, herbe à poux, moutarde, spargoute, stellaire et renouée des oiseaux

Feuilles larges vivaces :

vesce jargeau, asclépiade, chardon des champs, prêle et liseron

Stratégies d'interventions

Année avant la plantation des arbres

Il importe d'intervenir lors de l'année qui précède la plantation. L'intervention peut varier selon l'état du champs (en friche ou déjà cultivé) : Les champs en friche sont peuplés principalement de plantes

vivaces, ces sols peuvent contenir un volume de graines (annuelles et vivaces) prêtes à germer au moment propice. Si le taux d'infestation est élevé, on devra appliquer un herbicide. Dans les champs cultivés jusqu'à récemment, la quantité de graines dans le sol peut être importante, et certaines de ces espèces sont parfois résistantes aux herbicides. (suite au verso) L'étape suivante est identique pour les deux types de champs; elle consiste à planter une couverture végétale, c'est à dire établir des espèces végétales choisies pour leurs effets bénéfiques.

Les avantages liés à l'implantation d'une couverture végétale sont :

- le contrôle des mauvaises herbes : diminue les quantités de graines dans le sol diminue la germination des mauvaises herbes diminue la présence des mauvaises herbes;
- préparation adéquate du site pour la plantation d'arbres;
- protection du champs contre l'érosion du vent et de l'eau;
- apport d'éléments nutritifs avant la plantation;
- les travaux culturaux préparatoires permettent d'aérer le sol.

Si le choix des espèces comme couverture végétale est adéquat et si les hersages ont été effectués avant le semis afin de détruire les plantules de mauvaises herbes, il ne sera pas nécessaire d'appliquer un herbicide. Idéalement, cette couverture végétale devrait être implantée un an avant la plantation.

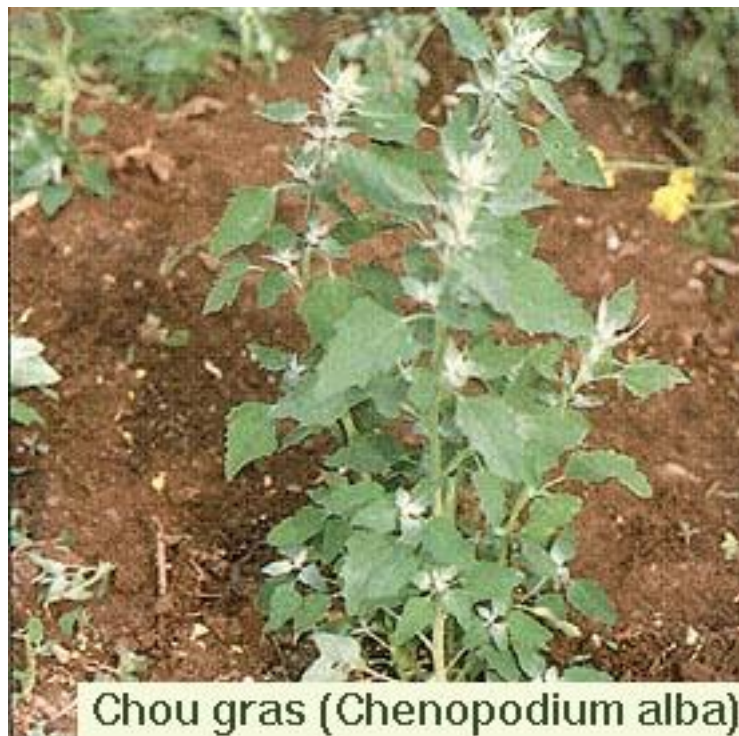
Année de plantation des arbres

Il faut conserver la couverture végétale entre les rangs afin de prévenir l'érosion du sol, de conserver l'humidité et à long terme de diminuer la levée des arbres par le gel. On devra contrôler la croissance de la couverture végétale par une ou deux tontes annuellement. Si la couverture est peu agressive sur le rang ou sont plantés les arbres, on peut la conserver afin de prévenir l'assèchement trop rapide du sol autour des arbres.

Années subséquentes

Deux ans après la plantation , on devra détruire la couverture végétale sur le rang (une bande de 45 à 60 cm) afin de diminuer la compétition et de favoriser une meilleure assimilation des amendements. Comme la destruction de la couverture végétale sur le rang favorise l'émergence des mauvaises herbes, il faut alors les contrôler soit par la tonte, par l'application d'un paillis (biodégradable de préférence), ou par l'application d'un herbicide en bande. Le recours à un paillis (mulch) organique de type compost aide à réduire la luminosité qui encourage la croissance des mauvaises herbes. De plus, le paillis augmente la matière organique et maintient l'humidité au sol. Selon le type d'herbicide employé, certaines mauvaises herbes deviennent dominantes. C'est le cas de la vesce jargeau lorsque que la Simazine est employé. Les mauvaises herbes résistantes aux triazines (moutarde, amarante, sénéçon vulgaire, chénopode, etc.) doivent être détruites dès leur apparition afin d'éviter une infestation : cela s'effectue en changeant le type d'herbicide ou le moyen de contrôle. Il importe de se

rappeler qu'un seul plant peut produire des milliers de graines. Dans les dernières années avant la récolte, l'ombrage des branches latérales éliminera une partie des mauvaises herbes. Une tonte adéquate entre les rangs, ou une application ciblée, permet alors un contrôle adéquat.



Ce projet a été réalisé par l'*Association des producteurs d'arbres de Noël du Québec* avec le support du *Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec* dans le cadre du programme d'aide à la promotion Entente auxiliaire Canada-Québec pour un environnement durable en agriculture

Réalisation : Envirocom inc.

Recherche et rédaction : André Pettigrew, agr. (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec)

Collaboration : Lynn Gagnon, agr.

Photos : Services technologiques, MAPAQ